

L'Union SNUI - Sud Trésor est devenu :



Solidaires Finances Publiques VAL - DE - MARNE

Local syndical- Hôtel des Finances
1 Place du Général Billotte - 94040 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01-41-94-34-64 ; 01-43-99-65-48 ou 37-95
solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu de la CAPL n° 2 d'évaluation 2015 - gestion 2014 du 22 juin 2015

Nous nous sommes présentés ce matin à la CAPL de révision de l'évaluation des Contrôleurs.

En intersyndicale, nous avons lu la déclaration liminaire ci-jointe puis avons tous boycotté cette séance.

En effet, toutes les organisations syndicales avaient demandé le report de cette CAPL, car il n'y avait que 9 recours à examiner (contre 23 potentiels pour une prochaine CAPL !). Selon la direction, la direction générale leur imposerait cette date.

Or, seul l'examen de tous les recours lors d'une CAPL unique permet de garantir une égalité de traitement. (En effet, certains collègues n'avaient pas eu gain de cause lors de la 1^{re} CAPL l'année dernière, au seul motif "*qu'il fallait garder des majorations pour la CAPL suivante*").

La totalité des recours sera désormais examinée lors de la CAPL unique du jeudi 16 juillet.

Avant de partir, nous avons exigé une réponse de la direction pour les places de parking de Créteil.

Mme BLANC nous a indiqué avoir signé la convention avec la Mairie de Créteil et avoir rédigé une note d'information en ce sens, qui devait être diffusée vendredi.

Qu'en outre des mails sont envoyés depuis vendredi à chaque collègue ayant demandé le réexamen de sa situation au regard des places de parking.

Amitiés syndicales.

Vos élus en CAPL B :

Sylvie GUILLERAND, Stéphane BAILLIN, Marie-Agnès PEUCH, Ben AUDIVERT et David FERREIRA (expert).



DECLARATION INTERSYNDICALE DES ELUS EN CAPL N°2

Monsieur le Président,

Nous ne participerons à cette CAP Locale de révision de l'évaluation 2015.

En effet, nous ne pouvons accepter que les droits de nos collègues soient ainsi ouvertement bafoués.

Pourquoi une première CAP Locale aujourd'hui alors que, réglementairement et compte tenu des délais nécessaires pour déposer un recours, de nombreuses demandes n'ont pas encore été prises en charge par les RH ?

Cette CAP Locale n'aurait pas permis de traiter la totalité des recours. Nous vous rappelons que vous êtes responsable du respect du calendrier que vous avez vous-même élaboré, calendrier que vous n'êtes pas en mesure de tenir. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle vous nous imposez au mépris de nos propositions, deux CAP Locales à deux dates différentes. Cette parodie de dialogue social ne nous satisfait pas.

Le traitement des révisions en deux séances s'avère préjudiciable pour nos collègues, comme le prouve l'expérience de l'an dernier.

Nous ne pouvons accepter la remise en cause de l'égalité de traitement des demandes de révision.

Pour ces raisons, nous vous demandons de reporter cette CAPL lors d'une session unique afin que toutes les demandes puissent être traitées en une seule et unique date.